

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4535>



Demande de mise en disponibilité

- SNES académique de Dijon - Informations professionnelles -



Date de mise en ligne : mercredi 12 février 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Demande de mise en disponibilité

La note ci-dessous précise que les demandes de disponibilité ou de congé de non activité pour raison d'études non rémunéré doivent être adressée pour le 18 mars au rectorat sous forme de lettre manuscrite.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Note de service rectorale

Nouvelle demande de mise en disponibilité